

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous, soussigné S E G sa, constructeurs de remorques et semi-remorques, certifions :

QUE LE VEHICULE :

1- GENRE (1)..... REM/RETC/RESP
 2- MARQUE..... SAMRO
 3- TYPE RE 2 19 Version **R B M** (2)
 4- N° D'IDENTIFICATION VK 1 RE 2 19 **RBM4Y0342** (2)

(RAYER COMPLETEMENT LA COLONNE INUTILISEE)

LIVRE CARROSSE

5- CARROSSERIE (1)

FOURGON	SAVOYARD
PLATEAU	PLSC
PTE. CONT.	BACHE
BEN. AMO.	

9- DIMENSIONS : (2) (3)

Longueur (m) : **8,570**

Largeur (m) : **2,550**

Surface (m²) : **21,853**

10-P.T.A.C. (t) : (1) (2) (3)

15	15,5	15,99	16	16,5	17
17,49	18	18,5	19		

11-Poids à vide (t) (2) : **3,200**

Poids à vide essieu 1 (2) : **1,700**

13- Charge utile (t) (2) : **15,800**

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus, et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir NOTA 4).

LIVRE CHASSIS NU

9- DIMENSIONS : (2) (3)

Longueur (m) :

Largeur (m) :

10-P.T.A.C. (t) : (1) (2) (3)

15	15,5	15,99	16	16,5	17
17,49	18	18,5	19		

11-Poids du chassis nu (t) (2) :

Poids à vide essieu 1 (2) :

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus (voir NOTA 5).

POUR ETRE LIVRE A

SA Castel - 44162 Chatauhant

Fait à Fontenay-le-Comte, le

20/02/04

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES (2) :

- Type d'essieu : **KOR TMT 22510 Box**
 - Empattement (Essieu 1/Essieu 2) : **4,500** m
 - Porte à Faux avant (depuis essieu 1) : **8,650** m
 - Porte à Faux arrière (depuis essieu 2) : **8,950** m
 - Dispositifs anti-encastrement latéraux : **OUI NON (1)**
 - Antibloqueur de roues : **WABCO GRAU (1)**

(1) Rayer la mention inexacte sauf pour le genre des véhicules en chassis nu.

(2) A préciser impérativement lors de la vente

(3) La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont les poids et (ou) les dimensions excèdent les limites réglementaires.

(4) NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception par type.

(5) NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en chassis nu désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception par type et :

- Soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules
- Soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès verbal de réception à titre isolé.

RAPPEL :

- Toute transformation de ce véhicule, susceptible de modifier sa situation au regard des règles R 54 à R 62 et R 69 à R 81 du code de la route, ou toute autre modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture
- Le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le "Service des Mines"